

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 340**  
**MARDI 11 JUILLET 2017 à 19h00**  
**au Centre Administratif à BASSEMBERG**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

Mme Nicole **ZEHNER**

MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mmes Chantal **SCHMITT**, Yvette **WALSPURGER**, Christiane **DUTTER**

MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Emmanuel **ESCHRICH**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE**, Bernard **WOLFF**, Rémy **SPIES**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, Roland **RENGERT**, Loïc **GUYADER**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Laurent **HERBST**, Francis **ADRIAN**, Claude **GARRE**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**, Gérard **CHAMLEY**

Suppléants : Jérôme **MAIER**, Francis **LEHRY**, Marc **NIESS**

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Alexandre **PITON**, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,

M. Antoine **HERTH**, Député,

M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor,

M. Jean-Pierre **PIELA** donne procuration à M. Charles **FAHRLAENDER**,

M. Daniel **ANCEL** donne procuration à Yvette **WALSPURGER**,

M. Raymond **WIRTH** donne procuration à Rémy **BAUER**,

M. Rémy **ANTOINE GRANDJEAN** donne procuration à Marc **NIESS**

Mme Frédérique **MOZZICONACCI**

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,

M. Thierry **FROELICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,

---

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaires, il fait part de la sortie du livre « Nos cousins d'Amérique », 1 000 exemplaires ont été imprimés et à ce jour 400 souscriptions ont été faites.

Il fait part également du « Festival aux Chœurs de l'Été » soit trois concerts et remercie les personnes qui se sont investies et surtout Rachel **SCHIEBER** pour sa disponibilité envers les Associations.

Il revient sur l'inauguration des aménagements extérieurs du Centre Nautique AQUAVALLEES (Beach-Volley, espace « Jeux d'eau », tables de ping-pong et espaces petite restauration qui a lieu le Vendredi 7 Juillet 2017.

M. Jean-Marc **RIEBEL** rappelle les différentes manifestations qui auront lieu cet été :

- Décibulles du 14 au 16 Juillet 2017
- Le Marché des Créateurs le 22 Juillet 2017
- Albé en Habits de Lumière les 18 – 19 et 20 Août 2017

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président revient sur l'évolution des rythmes scolaires. Il précise que la Communauté de Communes n'a pas la compétence dans le domaine scolaire. Dans la gestion de ce type de dossier on peut néanmoins noter que l'absence de vision collective pour fait qu'aujourd'hui la moitié des communes est à 4 jours et l'autre moitié à 4,5 jours.

Il précise que la Région travaille à satisfaire le maximum de demandes. Il est donc conseiller aux Communes d'attendre encore quelques jours avant de communiquer.

Enfin, le Président présente les nouveaux autocollants de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé remis à chaque membre du Conseil Communautaire.

## **I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 339**

***Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 339 du 31 Mars 2017.***

## **II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### **1.) Commission COMMUNICATION du 20 Avril et du 15 Juin 2017**

Présenté par André REBOUL

#### **1.1. Commission COMMUNICATION du 20 Avril 2017**

##### **a) Comcom'Info N°28 – juin 2017.**

Le numéro du Comcom'info N°28 est paru en Juin et comportait 4 pages + 2 pages "manifestations.

Il a été articulé comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito  Mesures compensatoires EHPAD – Saint-Maurice	J.M. RIEBEL  T.FROEHLICHER	100 mots  200 mots + 1 photo
Page 2 et 3	Souscriptions pour le livre sur l'émigration.  Piscine  Aide aux devoirs	A.MEYER  B.SCHMITT  N.ZEHNER	100 mots + 1 illustration  150 mots + 1 photo  100 mots
Page 4	Taxi Val  Guide personnes âgées  Info énergie OKTAVE	M.SUTTER  N.ZEHNER  E.GIRARD	100 mots  100 mots + Illustration  100 mots
En bref	L'agriculture de montagne pour les curieux (Ensemble pour le bien-être animal !)	N.ADONETH (extrait du livret : L'agriculture de montagne pour les curieux)	50 mots + illustration

***Le Conseil Communautaire prend acte de cette parution.***

**b) Autocollants du logo, validation de la maquette.**

La Commission Communication a validé la maquette de la planche comportant 5 autocollants du logo « la Vallée de Villé ». Cette réalisation a été faite en interne, a été imprimée en 6 000 exemplaires par « Bruno Prestation S.A.R.L. » pour un montant de 2 880 € TTC et a été distribuée avec le Comcom'info du n°28 du mois de Juin.

***Le Conseil Communautaire prend acte de cette réalisation et entérine, à l'unanimité, les démarches engagées par le Président sur ce dossier.***

**c) Stratégie de communication**

Afin d'améliorer la communication de la Communauté de Communes, la Commission Communication propose :

- De réunir à partir de l'année prochaine, le Bureau et tous les Présidents de Commissions, avant les budgets de la Communauté de Communes, pour fixer une stratégie de communication.

- Dans chaque Commission il faut s'interroger : quelle information et quelle cible on souhaite toucher. Ces renseignements sont à faire remonter à la Commission Communication pour coordonner l'ensemble des actions de communication de la Communauté de Communes.

**Sur proposition de la Commission Communication, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.**

#### **d) Divers**

##### **1. Distribution des Comcom'info**

Il a été constaté que le dernier Comcom'info n'a pas été distribué en temps voulu dans certaines communes. En raison du calendrier des manifestations qui figure dans cette publication, il est primordial que celui-ci soit distribué dans les délais ! Pour rappel voici les dates de distribution des prochains Comcom'info :

- N°29 octobre 2017 à distribuer avant le 9 octobre
- N°30 décembre 2017 à distribuer avant le 4 décembre

**Le Conseil Communautaire prend acte de ce rappel.**

##### **2. Panneaux**

L'entreprise qui a été retenue pour la conception et le remplacement des panneaux des Z.I. et des bâtiments intercommunaux est « Bruno Prestation S.A.R.L. » pour un montant total de 5 828,40 € TTC.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ce remplacement et entérine, à l'unanimité, les démarches engagées par le Président sur ce dossier.**

#### **1.2. Commission COMMUNICATION du 15 Juin 2017**

##### **a) Comcom'Info N°29 – Octobre 2017.**

Le prochain numéro du Comcom'Info paraîtra en octobre et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La Commission propose de l'articuler comme suit :

<b>PAGE</b>	<b>SUJET</b>	<b>REDACTEURS</b>	<b>NBRE DE MOTS</b>
Page 1	Edito	J.M. RIEBEL	100 mots
	Les Ambassadeurs de la Vallée de Villé	A.JEHL	300 mots + 1 photo
Page 2 et 3	La forêt privée dans la Vallée de Villé et son organisation.	T. FROELICHER	300 mots + 2 photos

	L'histoire du grand prix cycliste + l'aide à la licence	R.MANGIN	300 mots + 2 photos
Page 4	Association Pré du Giessen	R.MANGIN	150 mots
	Information sur l'arrivée de la fibre optique	N.ADONETH	150 mots + carte de déploiement
	50 ans de Bürkert	A.JEHL	100 mots + 1 photo
En bref	L'agriculture de montagne pour les curieux (Ensemble pour la tranquillité des animaux !)	N.ADONETH (extrait du livret : L'agriculture de montagne pour les curieux)	50 mots +illustration

- L'échéancier est le suivant :

- Remise des articles (dernier délai le 1<sup>er</sup> Septembre 2017).
- Livraison dans les Communes : semaine 40 (02/10).
- Distribution semaine 41 (09/10).

***Sur proposition de la Commission Communication, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.***

## **2.) Commission URBANISME – CONFERENCE DES MAIRES du 22 Mai 2017**

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Lors de cette commission a été présenté le travail réalisé par l'ADEUS sur le recensement du patrimoine de la Vallée de Villé identifié dans l'inventaire Régional qui caractérise les éléments remarquables selon 3 classes :

- édifice protégé (classé ou inscrit)
- édifice d'intérêt majeur (sélectionné)
- édifice d'intérêt patrimonial (repéré)

Une carte localisant les différents éléments a été réalisée pour chaque Commune.

Suite à cette présentation, la question s'est posée du choix des outils réglementaires à utiliser dans le PLUi.

3 possibilités s'offrent aux élus de la Vallée de Villé :

- ne rien faire,
- faire une OAP Patrimoniale (Orientations d'Aménagement et de Programmation avec un rapport de compatibilité),
- protéger le patrimoine par un règlement graphique et écrit avec des règles qualitatives.

Après cet échange, la Commission a décidé d'inviter les Maires à réfléchir avec leurs conseillers sur l'opportunité de mettre en place une OAP Patrimoniale ou un règlement écrit

et graphique sur le patrimoine ou au contraire de ne pas mettre de règlement supplémentaire sur le patrimoine.

Le délai d'analyse retenu est de 3 mois avec un retour demandé au cours du mois de Septembre 2017.

***Le Conseil Communautaire entérine, à l'unanimité, les démarches proposées par la Commission.***

**3.) Commission BATIMENTS – ACCESSIBILITE HANDICAP – MATERIEL et AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT du 10 Juillet 2017**

Présenté par Bernard SCHMITT

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la Commission BATIMENTS – ACCESSIBILITE HANDICAP – MATERIEL et AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT du 10 Juillet 2017.***

**III - Extension de la Zone d'Activités NEUVE EGLISE/VILLE/TRIEMBACH AU VAL**

Présenté par Roland MANGIN

**1.) Acquisition de terrains**

Par courrier du 20 Avril 2016, tous les propriétaires des parcelles concernées par l'extension de la zone d'activité intercommunale et par l'implantation du nouveau poste électrique ont été consultés pour la vente de leurs parcelles au prix de 80 €/are.

1 nouveau propriétaire a donné son accord avec une promesse de vente signée pour une surface totale de 6,50 ares. Il s'agit de :

Monsieur JAEGLER Eric, 8c rue des Vosges, 67730 CHATENOIS

pour les terrains dont la désignation cadastrale est la suivante :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	3	104	5,70
Triembach au Val	3	21	0,80

***Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :***

- ***d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus et appartenant à Monsieur JAEGLER Eric au prix de 520,00 €,***
- ***de prendre en charge les frais de notaire,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à signer les actes de vente qui seront établis par le notaire de Sélestat, Maître REISACHER - DECKERT.***

#### **IV - PLU Intercommunal**

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

##### **1.) Choix de la nouvelle version de rédaction**

L'ordonnance n° 2015-1174 du 23 Septembre 2015 et le décret n° 2015-1783 du 28 Décembre 2015 ont recodifié le livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et ont profondément modifié le contenu du plan local d'urbanisme. Celui-ci comporte désormais une palette plus riche d'outils mobilisables, et il a gagné en « souplesse » dans la mise en œuvre de ces outils qui doivent être au service du projet de territoire exprimé.

En principe, les dispositions qui étaient en vigueur le 31 Décembre 2015 restent applicables aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision avait été engagée avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, ce qui est le cas du plan local d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé dont l'élaboration avait été prescrite par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 Décembre 2015.

Toutefois, le paragraphe VI de l'article 12 du décret du 28 Décembre 2015 permet au Conseil Communautaire de décider que les nouvelles dispositions relatives au contenu du plan local d'urbanisme telles qu'elles résultent de ce décret et de l'ordonnance du 23 Septembre 2015 sont applicables au plan local d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été engagée avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt que présentent ces nouvelles dispositions en terme de possibilités et de souplesse, il est proposé que le Conseil Communautaire décide que l'ensemble des dispositions du code de l'urbanisme relatives au contenu du plan local d'urbanisme telles qu'elles résultent de la recodification du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme s'appliqueront au plan local d'urbanisme de la Vallée de Villé.

***Le Conseil Communautaire,***

***Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. et R. 151-1 et suivants,***

***Vu le décret n° 2015-1783 du 28 Décembre 2015, notamment son article 12,***

***Vu la délibération n° 332 en date du 11 Décembre 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme, et en a défini les objectifs et les modalités de concertation,***

***Vu l'avis de la conférence des Maires du 5 Septembre 2016,***

***Considérant l'intérêt d'appliquer au plan local d'urbanisme les nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à son contenu, telles qu'elles résultent de l'ordonnance du 23 Septembre 2015 et du décret du 28 Décembre 2015,***

***et après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENSION,***

***Décide que les dispositions du code de l'urbanisme relatives au contenu du plan local d'urbanisme telles qu'elles résultent de la recodification du code de l'urbanisme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 seront applicables au plan local d'urbanisme de la Vallée de Villé.***

## V - BATIMENTS

### 1.) Marché CREM

Présenté par Jean-Marc RIEBEL et Bernard SCHMITT

#### a.) Choix de l'AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) pour le suivi du marché CREM

Suite à la consultation pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché global de performance (ou CREM) pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le candidat retenu est :

Le bureau d'études GESTHydrogène, pour les missions selon le tableau ci-après :

Prestations	Temps (jours)	Prix (€ HT)
<b>Phase 1 : préparatoire</b>	<b>2.9</b>	<b>1 857,00</b>
<b>Phase 2 : instrumentation (location, pose et exploitation des résultats)</b>	<b>9.4</b>	<b>13 129,00</b>
<b>Phase 3 : accompagnement à la maîtrise d'ouvrage</b>	<b>30.1</b>	<b>22 546,00</b>
<b>Phase 4 : suivi de performance énergétique</b>	<b>15.5</b>	<b>10 029,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57.9</b>	<b>47 561,00</b>

*Suite aux explications, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :*

- *valider l'attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché global de performance (ou CREM) pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, au bureau GESTHydrogène.*
- *Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

#### b.) Marché CREM

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 27 Février 2017, la Communauté de Communes a procédé à une consultation dans le cadre d'un marché global de performance énergétique (ou CREM).

La solution retenue s'appuie sur la déshumidification de l'air dans une roue dessiccante avec augmentation de la température, pour obtenir un air constant qui est ensuite réhumidifié pour répondre en temps réels à une qualité optimum de l'air dans le hall bassin du Centre Nautique.

Le complément de chaleur nécessaire est apporté par un système de panneaux solaires.

- Plan de financement actualisé :

**DEPENSES :** 1 018 353,00 € TTC arrondi à : **1 020 000,00 € TTC**

↪ marché CREM (montant attribué le 07/07/2017) : 802 000,00 HT	}	850 000,00 € HT
↪ Assistant à maîtrise d'ouvrage : 48 000,00 HT		
↪ TVA : 170 000,00 €		

**RECETTES :** **1 020 000,00 €**

↪ Subvention ADEME Nouvelle Technologie Emergente :	402 000,00 €
○ CTA à système desiccant cooling	
↪ Subvention fond d'investissement public local	200 000,00 €
↪ FCTVA 16.404 % de la dépense TTC soit	167 320,80 €
↪ <u>Montant à la charge de la Com de Com</u>	<b><u>250 679,20 €</u></b>
▪ Dont emprunt :	200 000,00 €
▪ Dont fonds propres CCVV :	50 679,20 €

***Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :***

***de valider le plan de financement du marché global de performance (ou CREM) pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.***

## **2.) Maison des services et de dynamisation du territoire**

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

### **a.) Nouveau plan de financement**

Le Conseil Communautaire a entériné le 5 Juillet 2016, le projet d'extension de l'atelier intercommunal pour répondre à une attente des Associations permettant de renforcer leurs activités et pour une remise à niveau complète des normes de sécurité du bâtiment.

Cette restructuration doit permettre de répondre à trois objectifs :

- La mise en valeur des produits et des savoir-faire locaux, ainsi que la valorisation des ressources naturelles (Juval, atelier de séchage de fruits, miellerie)
- La valorisation de l'offre culturelle ( Décibulles, SHVV, etc...)
- Le développement de l'offre de service avec notamment le Fab'lab et la banque de matériel

Cet outil doit surtout permettre une mise en réseau et une mutualisation des équipements pour améliorer et renforcer la dynamisation et l'attractivité du territoire.

Sur la base de ces éléments, le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, la Région Grand Est et son service chargé des crédits européens ont accepté d'étudier la demande de la Communauté de Communes sur la base du plan de financement modifié suivant :

**Dépenses prévisionnelles :**

- Travaux : 795.000 €HT
- Honoraires 105.000 €HT

**TOTAL HT : 900.000 €**  
**TVA : 180.000 €**  
**TOTAL TTC: 1.080.000 €**

**Recettes prévisionnelles :**

- **Crédits massifs 630.000 €**
  - dont FEADER 35,00% sur HT:315.000 €
  - dont FNADT 17,50% sur HT : 157.500 €
  - dont Région 17,50% sur HT : 157.500 €
- **FCTVA 177.163 €**
- **Communauté de Communes 272.837 €**
  - dont emprunt : 200.000 €
  - dont fonds propres : 72.837 €

En ce qui concerne le calendrier prévisionnel de travaux, celui-ci sera réajusté en fonction soit des autorisations de démarrage des travaux, soit de la réception des accords de subvention des différents financeurs.

***Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :***

- ***de valider le plan de financement réajusté,***
- ***d'entériner les propositions de modification du calendrier prévisionnel de travaux,***
- ***d'autoriser le Président à poursuivre les démarches pour l'obtention de subventions sur ce projet et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

**3. Mission Ad'Ap (accessibilité Handicap)**

Présenté par Bernard SCHMITT

**a.) Choix du maître d'oeuvre**

Suite à la consultation pour la maîtrise d'oeuvre pour la mise en conformité accessibilité handicap, le candidat retenu est :

Le bureau d'études Accessibilité & Handicap, pour les missions selon le tableau ci-après :

Désignation	quantité	PU HT	Total HT
<b>Tranche ferme APS+ (tous bâtiments)</b>	<b>1</b>	<b>5 330.88</b>	<b>5 330.88</b>
<b>Maîtrise d'œuvre tranche optionnelle 1 (CA+CN+CS+MJC)</b>	<b>1</b>	<b>7 564.53</b>	<b>7 564.53</b>
<b>Maîtrise d'œuvre tranche optionnelle 2 (Musée Albé) : option demande de dérogation</b>	<b>1</b>	<b>510.00</b>	<b>510.00</b>
<b>Maîtrise d'œuvre tranche optionnelle 2 (MVV) : option demande de dérogation</b>	<b>1</b>	<b>510.00</b>	<b>510.00</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>13 915.41</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>16 698.49</b>

*Suite aux explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :*

- *valider l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité accessibilité handicap des bâtiments de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, au bureau Accessibilité & Handicap.*
- *Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

#### **4. Hangar et parking de l'ancien Super U à Villé**

##### **a.) Conventions de mise à disposition**

Diverses associations, communes ou prestataires, sollicitent la communauté de communes, pour l'entreposage de matériel dans le hangar de l'ancien Super U ou pour l'occupation du parking adjacent.

Pour répondre à ces demandes, il est proposé de contractualiser des conventions à titre gratuit avec chaque demandeur.

***Après ces explications, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rédiger ces conventions et à signer les documents correspondants.***

#### **VI - Commissions d'Appel d'Offres**

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

##### **1.) Validation du marché global de performances énergétiques (ou CREM) CAO du 07 Juillet 2017**

Suite à la consultation pour le marché global de performance (ou CREM) pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, la commission d'appel d'offres et

d'Ouverture des Plis a décidée d'attribuer le marché CREM au groupement ES Services Energétiques/Optimal Solutions/H3C, candidat le mieux-disant.

Pour un coût de travaux de 962 400,00 € TTC (802 000,00 € HT) et un coût d'exploitation annuel de 177 000,00 € TTC, sur 8 ans.

**Suite aux explications et sur proposition de la Commission d'Appel d'offres et d'ouverture des plis, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :**

**- valider l'attribution du marché global de performances pour l'amélioration de la performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé à :**

- **ES services Energétiques / Optimal solutions / H3C**

**- autorise le Président à signer les pièces y afférant.**

## **VII - Syndicat d'Electricité du Rhin**

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

### **1.) Adhésion de la Commune de Héisingue**

**Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION décide :**

- **d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,**

- **demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.**

## **VIII – TRANSPORTS**

### **1) Convention VISIOCOM**

Présenté par Serge JANUS

La société VISIOCOM ayant son siège social à ANTHONY propose aux collectivités de mettre à disposition à titre gratuit des véhicules type Minibus, Kangoo, etc..., par convention de 3 ans.

Le coût de location de ces véhicules est assuré par des encarts publicitaires qui sont apposés sur ces véhicules et qui sont le fruit de démarchage auprès des entreprises locales.

Par contre les frais de carte grise, d'assurance, de vignettes « Critt'air » de fonctionnement, d'entretien et de réparation des véhicules sont à la charge des collectivités qui conventionnent avec la société.

Dans le cadre de la politique de la Communauté de Communes en faveur des Associations, de la MJC et des aînés, il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec la société Visiocom pour un minibus.

***Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

- ***émet un avis favorable à cette démarche,***
- ***autorise le Président à signer la dite convention afin de pouvoir mettre, à disposition de la MJC, un minibus ; cette dernière sera redevable des frais de fonctionnement.***

## **IX – FINANCES**

Présenté par Roland MANGIN

### **1.) RASED – Matériel spécifique tests psychométriques**

Le Président indique que lors du BP 2017, une participation de 750 € a été inscrite en fonctionnement au budget social pour l'achat d'une mallette de tests psychométriques pour les psychologues scolaires du RASED.

Ces tests permettent, entre autres, des expertises à destination des commissions d'orientation et de la MDPH pour toutes les demandes de SEGPA, d'établissement spécialisé (ITEP, IME) ou de classe spécialisée (ULIS école et collège).

Cette somme n'est pas suffisante car 2 mallettes de tests sont nécessaires, la Communauté de Communes de Sélestat a décidé de financer une mallette à hauteur de 1740 €, le Président propose de prendre en charge la seconde mallette et de voter une décision modificative.

**Sur proposition du président, le Conseil Communautaire approuve cette décision, à l'unanimité, et décide de voter une décision modificative.**

## **2.) Tarifs Centre Nautique AQUAVALLEES**

Le Président indique que dans le cadre de l'opération de redynamisation du Centre Nautique, de nouvelles offres ont vu le jour :

- **la carte Tribu à 20 €** : destinée aux familles, cette carte valable 12 mois, permet à 6 personnes de bénéficier du demi-tarif,
- **l'abonnement JEUNES été à 30 €** : permet l'accès illimité aux jeunes de 6 à 18 ans pendant l'été (Juin –Juillet et Août),
- **l'abonnement annuel à 180 €** : permet l'accès illimité aux adultes,
- **la carte aquagym douce à 35 €** : valable un an, elle permet aux seniors à partir de 60 ans d'accéder à 10 séances d'aquagym douce (les mardis de 15h à 16 h à partir du 12 Septembre 2017).

**Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les nouveaux tarifs du Centre Nautique applicables à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2017.**

## **3.) Livre Emigration « Nos cousins d'Amérique – Encaissement Chèques**

Par délibération du 25 Février 2016, la Communauté de Communes a décidé de financer l'ouvrage de la Société d'Histoire sur l'émigration intitulé « Nos cousins d'Amérique ».

1000 exemplaires de l'ouvrage ont été réalisés, le tarif est fixé à :

- 30 € jusqu'au 8 Juillet 2017 (par souscription)
- 35 € à partir du 9 Juillet 2017.

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces tarifs et autorise la Communauté de Communes à encaisser les chèques à l'ordre du Trésor Public.**

## **4.) OM : Admission en non-valeur**

Sur proposition de la Trésorerie, le Président propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances relevant du SMICTOM et avec leur accord,

- pour une liste concernant des surendettements pour un montant de 4.060,48 €
- pour une liste concernant des insuffisances d'actif pour un montant de 6.266,54 €.

*Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces deux listes ainsi que la décision modificative correspondante.*

#### 5.) Décisions Modificatives

*Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :*

#### SERVICES GENERAUX – DM N° 1

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
022 739223	Dépenses fonct imprévues (100.000) Reversement FPIC (BP 20.000)	- 26.100,- + 26.100,-	
62878 023 021 2188 020	Rembt de frais à d'autres collectivités Virement à l'investissement Virement du fonctionnement Achat mallette tests psychométriques Dépenses invest imprévues (52.212)	- 750,- + 750,-  + 1.750,- - 1000,-	+ 750,-
202-127 13141	PLU BREITENBACH Rembt BREITENBACH	+ 2.000,-	+ 2.000,-
6218 70878	Cot. Sociales Com. Enquêteur Rembt BREITENBACH	+ 4.000,-	+ 4.000,-
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 6.750,-</b>	<b>+ 6.750,-</b>

#### ORDURES MENAGERES – DM N° 1

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6541 7718	Créances admises en non valeur Remboursement SMICTOM	+ 7.000,-	+ 7.000,-
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7.000,-</b>	<b>+ 7.000,-</b>

## **6.) Etude FABLAB**

Par délibération du 16 Décembre 2016 le Conseil Communautaire a décidé la réalisation d'une étude pour la création d'un FabLab, et de confier ces travaux à la Société ABSISKEY pour un montant de 25.000,- €, inscrits au BP 2017 Implantations Industrielles.

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Société ABSISKEY a été mise en liquidation.

Après consultation, il propose au Conseil Communautaire de confier l'étude Fablab à la société ADIT pour un montant de 23.460,- € TTC.

***Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette décision.***

## **X – PERSONNEL**

Présenté par Roland MANGIN

### **1.) Création de postes saisonniers au Centre Nautique AQUAVALLEES**

En complément de la délibération du 31 mars 2017, le Président propose la création d'un poste

- d'ETAPS pour la période du 13.06.2017 au 23.07.2017, 35H00 semaine 2<sup>ème</sup> échelon indice majoré 344 (suite à la démission d'un ETAPS contractuel),
- d'Adjoint Administratif pour la période du 01.07.2017 au 31.07.2017, 35H00 semaine, 2<sup>ème</sup> échelon, indice majoré 326, en remplacement de la caissière titulaire absente,
- d'Adjoint Administratif pour la période du 01.08.2017 au 03.09.2017, 17H00 semaine, 2<sup>ème</sup> échelon, indice majoré 326, en remplacement de la caissière titulaire absente.

***Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces propositions.***

### **2.) Renouvellement de deux contrats d'ETAPS**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le renouvellement de deux contrats d'ETAPS contractuels, pour la période du 01.09.2017 au 31.08.2018, 35H00 semaine 3<sup>ème</sup> échelon indice majoré 349 dans l'attente de la réussite au concours.

### **3.) Poste CAPS : modification de la délibération du 27 02 2017**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de la délibération du 27.02.2017 à savoir la création d'un poste

- d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à Temps complet,
- de Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives à Temps complet, A compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

